

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026



Nomenclature : 5.3

2026/040

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 9 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENNOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick à partir du point 3, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LE GODEC Brigitte (pouvoir ENNIQUE Renaud), DUMORTIER Daniel, (pouvoir DUMORTIER Benjamin), CARPENTIER Guy (pouvoir HEURTEAUX Martine).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Nadia COURBEZ

POINT N°13 : Désignation des représentants de la commune à l'Agence France Locale

Le Conseil municipal de Cysoing,

VU

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.1611-3-2 ;

La délibération n° 2014/078 du 22 octobre 2014 portant adhésion de la commune de Cysoing au Groupe Agence France Locale ;

CONSIDÉRANT

Que la commune de Cysoing est actionnaire de l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

Qu'à ce titre, elle doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger à l'Assemblée générale de ladite société ;

Qu'une seule candidature a été enregistrée pour chaque fonction ;

Qu'aucune autre candidature n'a été proposée ;

Qu'aucune demande de scrutin secret n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

De désigner Monsieur Marc FOCKENNOY, adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire de la commune de Cysoing à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Article 2 :

De désigner Monsieur Pascal BOILEAU, adjoint au Maire, en qualité de représentant suppléant de la commune de Cysoing à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Article 3 :

De constater que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, cette désignation est intervenue sans scrutin, aucune autre candidature n'ayant été présentée et aucune demande de scrutin secret n'ayant été formulée.

Article 4 :

D'autoriser les représentants ainsi désignés à accepter toute fonction susceptible de leur être confiée au sein du Groupe Agence France Locale, notamment au sein du Conseil d'administration ou de ses comités spécialisés, dès lors que ces fonctions sont compatibles avec leurs mandats.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER

La Secrétaire

Nadia COURBEZ

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131 -1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.